Une nouvelle fois, les discours n'engagent que ceux qui les écoutent !

En Pays de la Loire, la dernière commission de répartition des postes de stages d'interne à Nantes
vient d'avoir lieu.
Le constat est
sans appel :
toujours pas de terrain de stage en médecine libérale pour les spécialités autres que la médecine générale.

Pourtant l'Agence Régionale de Santé (ARS) annonce depuis des années que les stages vont être créés. Aux cours de réunions plénières, l'ARS annonçait l'ouverture immédiate de terrains de stage d'interne en cardiologie et en pédiatrie en cabinets libéraux.

Nous ne pouvons, au moment où le ministère de la santé porte une loi sur l'accessibilité, la proximité, l'égalité en santé et la coordination des parcours, que constater un décalage entre les annonces et la réalité de terrain.

Cela fait maintenant plusieurs années que les stages d'internes auraient dû se développer afin d'offrir aux jeunes médecins de toutes les spécialités, un cadre pédagogique renouvelé et diversifié, une ouverture sur de nouvelles formes d'organisations du soin, et une formation plus ouverte sur nos territoires, à proximité de la population. Les équipes médicales et chirurgicales libérales sont prêtes à accompagner des internes pour une formation de qualité, dans le respect du cadre pédagogique.

Les médecins libéraux, comme les internes, sont pris en otages entre une Université qui campe sur ses acquis et n'arrive pas à s'ouvrir vers l'extérieur, portant encore de vieux modèles obsolètes de peur de perdre ses prérogatives, et de l'autre un Etat qui ne peut porter l'innovation.

Pourquoi autant de décalage entre le discours et les faits ?

Il est temps de dire stop à cet immobilisme délétère pour la prise en charge de l'ensemble de la population ligérienne. A quand le changement profond de paradigme dans l'enseignement universitaire ?

Dr Patrick GASSER

Président URPS Médecins Libéraux des Pays de la Loire

A propos de l'URPS Médecins Libéraux des Pays de la Loire

L'Union régionale des professionnels de santé Médecins Libéraux des Pays de la Loire représente l'ensemble des 5800 médecins libéraux exerçant en ville ou en établissements de soin. Son Assemblée comprend 60 membres élus pour cinq ans par tous les médecins libéraux en exercice dans la région. L'URPS-ML-PL participe à la mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS). Elle est l'interlocuteur privilégié de l'Agence régionale de santé (ARS) sur toutes les questions qui impliquent la médecine libérale dans notre région. L'URPS est aussi un labor atoire d'idées au service des médecins libéraux. Sa priorité
: promouvoir l'entreprise médicale libérale au service de toute la population.

www.urps-ml-paysdelaloire.fr